



MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2022-212-RH

Objet : Arrêté de la nouvelle constitution du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Mairie de La Plaine-sur-Mer.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et leurs établissements,
 Vu le décret n° 85-603 du 10/06/1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, articles 27, 28, 30, 31,32,
 Vu la délibération du 30 mars 2015 portant création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,
 Vu l'élection municipale du 15 mars 2020 et l'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,
 Vu l'arrêté n°2022-053-RH du 9 mars 2022 constituant le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Mairie de La Plaine-sur-Mer,
 Considérant la démission de Madame Mathilde COUTURIER, 3^{ème} adjointe et membre suppléant des représentants de la collectivité du CHSCT,

ARRETE

Article 1 : La nouvelle composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Mairie de La Plaine-sur-Mer s'établit comme suit :

	Titulaires	Suppléants
Représentants de la collectivité	- Séverine MARCHAND, Maire	- Benoît BOULLET, 6 ^{ème} Adjoint
	- Danielle VINCENT, 1 ^{ère} adjointe	- Daniel BÉNARD, 2 ^{ème} adjoint
	- Denis DUGABELLE, 4 ^{ème} adjoint	- Claire RICHARD, Directrice générale des services
Représentants du personnel	Titulaires	Suppléants
	- CHAMMA Fabienne, Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	-BOULLET Sylvain, Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
	- DAVOUST Nicolas, Agent de maîtrise principal	- PICOT Guylaine, Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
	- GUIOCHET Gaëlle, Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	- GAUTIER Alexiane, Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée au Représentant de l'État, au Président du Centre de Gestion de Loire Atlantique.

Fait à La Plaine-sur-Mer, le 19 juillet 2022
 Le Maire, Madame Séverine MARCHAND

Le Maire,



Séverine MARCHAND